



# Charte pour l'accueil des mineurs au Centre spirituel d'Avon

L'équipe en charge du Centre spirituel reconnaît en l'enfant et l'adolescent un être vulnérable dont la dignité et l'intégrité doivent être respectées et protégées. Elle n'ignore pas la tentation de l'abus de pouvoir, favorisé par la position de surplomb des adultes. Elle entend assumer sa pleine responsabilité à l'égard des plus petits, conformément à la législation et sous l'inspiration par l'Esprit de l'Évangile, et exige le respect des règles suivantes.

Chaque groupe de mineurs doit être encadré par au moins 2 adultes.

Il est demandé aux responsables ou membres des équipes d'animation de séjours de jeunes de se conformer aux lignes de conduites suivantes :

- Témoigner à chacun une égale bienveillance, sans aucun favoritisme, et se garder de toute amitié trop personnalisée.
- Respecter les distances nécessaires. Éviter les gestes d'affection ou de consolation comme embrasser quelqu'un, caresser les cheveux d'un jeune, le porter, le « chatouiller » ou le prendre sur les genoux.
- Utiliser un langage approprié, dans le ton comme dans le contenu, en ne se permettant aucune allusion ou plaisanterie à caractère sexuel.
- Ne pas se montrer intrusif par des questions étrangères à l'animation pastorale, et se garder d'une curiosité indélicate. Prévenir de tout chantage ou pression affective.
- Être vigilant pour repérer les circonstances ou les comportements à risques.
- Il est interdit de consommer ou de faire consommer des substances illicites et de l'alcool sur le site (à l'exception du vin de table uniquement pour les personnes majeures).
- Ne jamais se trouver seul avec un mineur dans une pièce avec la porte fermée ou opaque.
- Il est interdit de diffuser des images à caractère érotiques ou pornographique.
- Prohiber tout geste à visée sensuelle ou franchement sexuelle.
- Prohiber tout châtiment corporel tel que frapper ou donner la fessée.

Lors d'un séjour avec nuitées :

- Séparer les filles et les garçons, et dans la mesure du possible, établir des zones de chambres distinctes pour les filles et pour les garçons, en coordination avec l'équipe d'accueil du Centre spirituel.
- Les adultes ne doivent pas dormir dans la même pièce que les jeunes.
- Aucun adulte ne doit être présent, seul, avec un enfant qui fait sa toilette. L'intimité des jeunes doit être respectée.

A la Bergerie et à l'Ermitage, bâtiments isolés, 2 adultes au moins doivent être présents quand ces 2 bâtiments sont occupés. La porte des chambres de jeunes à la Bergerie doit rester entrouverte la nuit, pour que les adultes puissent s'assurer qu'aucune dérive entre jeunes n'intervient.

---

**Après la lecture de cette charte, je veux garantir la protection des jeunes qui me sont confiés et qui séjournent au Centre spirituel.**

**Je sous-signé(e) ..... m'engage à respecter ces points de vigilance et à les faire respecter.**

**Date :**

**Signature :**